

PREFET DES COTES D'ARMOR

<p><b>PRÉFECTURE</b> <b>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>  BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p><b>Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site FERTIVAL - COOPERL du 4 juin 2019 à 15 h 00</b>  à l'Espace Lamballe Terre &amp; Mer de Lamballe de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE ET MER</p>	<p>Page 1/4</p>
---	--	-----------------

**OBJET DE LA SÉANCE : Réunion de la commission de suivi de site FERTIVAL - COOPERL**

**Présents :**

- Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture, Présidente,
- Mme Véronique FOURCHON, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Pierre SENEZERGUES, direction départementale de la protection des populations,
- M. Pascal COSSON, direction départementale des territoires et de la mer,
  
- M. Roger ROUILLÉ, conseiller municipal de LAMBALLE-ARMOR,
- M. Jean-François BREHANT, maire délégué de Meslin, commune de LAMBALLE-ARMOR,
- M. Christian GESBERT, conseiller municipal de LAMBALLE-ARMOR,
  
- M. Franck PORCHER, directeur environnement de COOPERL,
- Mme Sylvie QUÉRÉ, service ICPE COOPERL,
- M. Luc LANTERNIER, directeur site IDV COOPERL,
- Mme Marjorie LE COGUIC, service ICPE COOPERL,
  
- Mme Véronique GET, salariée COOPERL,
- M. Yann LE POULIQUEN, salarié COOPERL,
- Mme Camille HERVY, salariée COOPERL,
- M. Gaëtan JUMELAIS, salarié COOPERL,
  
- M. Bernard CALFORT, Eau et rivières de Bretagne,
- M. Michel PERNOT, président de l'association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe,
- M. Paul GUILLÉ, association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe.
  
- M. Jérôme LABRO, chef de bureau du développement durable, préfecture.

**Excusés :**

- M. le Président du Conseil départemental,
- Mme la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé Bretagne,
- M. Jean MEGRET, LAMBALLE TERRE ET MER,
- M. Jean-Luc BARBO, LAMBALLE TERRE ET MER.

Ordre du jour	Horaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 juin 2017,</li> <li>– Présentation par l’exploitant du bilan d’activité 2017-2018 de FERTIVAL et COOPERL ARC ATLANTIQUE,</li> <li>– Présentation par la DREAL et la DDPP des actions de l’administration pour les années 2017-2018,</li> <li>– Questions diverses.</li> </ul>	<p>15 H 00 – 17 H 00</p>

La Présidente remercie les membres d’être présents et ouvre la séance en présentant l’ordre du jour de la réunion. Elle demande aux membres de la commission s’ils approuvent le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2017. Ce compte-rendu est approuvé à l’unanimité par les participants.

La présidente donne ensuite la parole à M. PORCHER.

**PRÉSENTATION DU BILAN D’ACTIVITÉ 2017-2018 POUR FERTIVAL ET COOPERL ARC ATLANTIQUE PAR L’EXPLOITANT** (document annexé au présent compte-rendu).

Monsieur PORCHER effectue une présentation du groupe COOPERL et des installations COOPERL-FERTIVAL (CA de 2,3 milliards d’€, 2700 adhérents, 7100 salariés). Il précise que la COOPERL a intégré cette année le marché de Rungis.

Il détaille ensuite les activités de FERTIVAL-LAMBALLE sur la période 2017-2018.

Ces activités ont notamment permis d’assurer la production de vapeur distribuée sur l’ensemble des outils du site de Lamballe et de sous-produits issus de l’incinération.

Une auto-surveillance du four est assurée grâce à des campagnes de mesure environnementale annuelle et des contrôles semestriels. Les mesures sont conformes à la réglementation en vigueur.

Un point est ensuite fait concernant la production « Combioval ». Il s’agit de la production de bio-combustibles à partir de déchets gras permettant le fonctionnement des autres chaudières de production d’énergie thermique. L’objectif est d’atteindre l’autonomie en énergie thermique, et de remplacer l’énergie fossile par de l’énergie renouvelable.

Répondant à Monsieur Roger ROUILLÉ qui s’interroge sur l’importance des économies réalisées, Monsieur PORCHER évoque l’augmentation du prix du gaz qui permet à l’entreprise de réaliser des économies de coût de fonctionnement soit près d’un million d’économie de gaz. Ces économies ont également permis de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. D’une manière générale, l’auto-surveillance de l’oxydeur FERTIVAL est conforme à la réglementation en vigueur. Les produits à sécher sont valorisés en engrais organiques par le site FERTIVAL.

Un point est ensuite fait sur la consommation d’eau. Celle-ci a fortement été réduite en 2018.

Enfin, il est rappelé que la mise en place d’un pilote atelier « Combioval 2 » a été acté par arrêté préfectoral complémentaire du 5 avril 2018, et a nécessité la construction d’un bâtiment de supervision.

Monsieur Luc LANTERNIER évoque ensuite les activités commerciales du groupe.

Le nombre de porc abattus a augmenté de 1,9 % et le tonnage de 1,5 %. La différence s’explique par un prix d’aliment assez cher.

Les ventes en rayon libre service dans les grandes et moyennes surfaces commerciales ont augmenté de 7,8 %.

Il évoque ensuite le projet de Plestan 2 qui démarrera en septembre prochain. Il s'agit d'une nouvelle plateforme de préparation de commandes de la Cooperl, qui permettra l'adaptation de la société à un marché ultra segmenté. Cette installation permettra de répondre à une nouvelle demande des consommateurs, de développer le circuit court et de réduire la durée de la traçabilité des produits.

Monsieur LANTERNIER évoque également l'impact de la peste porcine qui décime les élevages de porcs en Chine (30 % du cheptel doit disparaître). Elle reste difficile à éradiquer du fait de l'absence de mesures sanitaires prises par la Chine. La Chine, qui doit faire face une forte demande intérieure, a de ce fait relevé ses importations. Cette situation n'a pas entraîné d'abattage de sangliers dans le département des Côtes d'Armor. Madame la Présidente confirme l'absence d'abattage dans le département, même si une telle solution ne permettrait pas d'enrayer la totalité de cette épidémie, compte-tenu notamment de l'absence de vaccin.

L'entreprise met tout en œuvre pour réduire à la source les consommations d'eau, grâce à la mise en place de compteurs spécifiques, et le raccordement à un logiciel de supervision. Aujourd'hui la consommation d'eau est inférieure à 200 litres par porc par mois, contre 250 auparavant.

Madame Camille HERVY fait ensuite un point sur le recyclage de l'eau. 6900 m<sup>3</sup> d'eau sont recyclés par semaine. Le taux de recyclage de l'eau sur le site s'élève à 37 %. Elle précise que les travaux engagés permettront de réduire la charge polluante en entrée de station, et d'améliorer le traitement physico-chimique.

Il n'y a pas eu de rejet vers la Truite en 2017. On compte cependant 3 jours de rejet en 2018 (200 m<sup>3</sup>). Elle fait également un point sur le projet de zone de rejet végétalisée implantée en sortie de station d'épuration, avant le rejet vers la Truite. Le démarrage de l'étude pour sa mise en place est prévu fin juillet 2019, pour un démarrage des travaux en 2020.

Concernant l'information du public, Monsieur PORCHER tient à souligner la réactivité des riverains et l'important travail de concertation et d'échange accompli avec l'association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe. Cette réactivité permet de corriger très vite les difficultés techniques rencontrées dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Monsieur Michel PERNOT, président de l'association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe, évoque les difficultés de fonctionnement des sècheurs qui provoquent des odeurs. Le problème s'est toutefois atténué lors du premier trimestre de cette année.

Monsieur PORCHER précise qu'une réunion pour faire un point sur les odeurs, et les travaux engagés pour les limiter, se tient tous les trimestres avec l'association, et reconnaît la difficulté d'atteindre le « zéro panne ».

Monsieur PERNOT reconnaît qu'en cas de problème de fonctionnement, la société réagit très vite et informe rapidement les associations des difficultés rencontrées. L'association souhaite enfin préciser que malgré ces améliorations, la présence de l'entreprise a pour effet de minorer la valeur des biens immobiliers. Monsieur PERNOT ajoute qu'il faudra encore du temps pour que le quartier redevienne un lieu agréable à vivre.

Un point est ensuite effectué sur les investissements réalisés par l'exploitant. Les coûts de gestion environnementale s'élèvent à 203 K €. Le montant des travaux d'investissement s'élève quant à lui à 1 209 K €. De même, les sociétés FERTIVAL et COOPERL ont prévu la rénovation totale des bardages en 2019 pour 3 millions d'€.

Enfin, Monsieur PORCHER évoque le travail important de renforcement managérial des équipes de la société.

**PRÉSENTATION DES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION (DREAL et DDPP) documents joints au présent compte-rendu.**

Madame Véronique FOURCHON présente les différentes actions menées par la DREAL, et M. Jean-Paul SENEZERGUES celles menées par la DDPP.

Madame FOURCHON évoque la situation administrative de l'entreprise, et les nouvelles dispositions réglementaires applicables issues de l'arrêté ministériel du 24 août 2017 relatives aux rejets de substances dangereuses dans l'eau en provenance des installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle évoque ensuite l'instruction du dossier concernant l'exploitation du pilote de traitement de déchet graisseux (Combioval) qui a abouti à la prise de l'arrêté complémentaire du 16 mars 2018 autorisant l'exploitation pour une durée d'un an.

L'autosurveillance des rejets atmosphériques a permis de constater l'absence de dépassements des valeurs limites d'émission (VLE) en 2017. De même, les contrôles concernant les rejets du four sont conformes.

Pour 2018, l'auto-surveillance a confirmé l'absence de dépassement des VLE pour les dioxines et furanes et les contrôles des rejets du four sont conformes.

Monsieur SENEZERGUES évoque le dossier de demande de modification de l'arrêté de 2018 portant sur les conditions de rejets à la Truite (zone de rejet végétalisée visant à lisser les rejets vers la Truite). La zone de rejet végétalisée constituera une garantie de l'amélioration du traitement initial. Le dossier est toujours à l'étude et sera déposé avec des données plus précises, de façon à ce que les garanties de résultats soient optimales. Il ajoute que l'entreprise est aujourd'hui au maximum des capacités autorisées en abattage et découpe. Il rappelle la mise en place à l'été 2018 d'un dispositif d'obturation automatique du réseau pluvial, et précise qu'aujourd'hui techniquement les rejets polluants Bocage sont maîtrisés sur le secteur COOPERL. Il précise enfin qu'une nouvelle étude sur les odeurs est prévue fin 2020.

En conclusion, Monsieur Roger ROUILLÉ se félicite de l'évolution positive de l'entreprise et des efforts entrepris d'année en année pour améliorer son fonctionnement. Cette évolution est le résultat d'un vrai travail partenarial mené avec les collectivités territoriales et les associations.

La Présidente remercie les représentants de FERTIVAL et de COOPERL et des services de leur contribution à cette commission de suivi de site. Elle souligne l'importante force de proposition de l'ensemble des participants et leur volonté de poursuivre au sein de cette instance un dialogue constructif.

En l'absence de questions ou de remarques supplémentaires, la séance est levée à 17 H 00.

La Présidente,



Béatrice OBARA